

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le vingt mars deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-SUR-ALLIER, dûment convoqué à cet effet le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal BOISSONNET, M. Gérard CHASSAING, Mmes Amélie DANEL, Marie-Pierre DEGEORGES, MM. Sylvain DELEVILLE, Emeric DESIAGE, Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Guillaume FLANDIN, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mmes Jacinthe GUILLOT, Claudette JULLIEN, Joëlle LAFARGE, M. Vincent MAZIN, M. Mathieu MORIOU-VIGNAU, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mmes Juline RODRIGUES, Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mme Michèle SEYCHAL, M. Bruno VITAGLIANO.

Procurations : M. François PIGNOL a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, Mme Agnès VACHER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à M. Bruno VITAGLIANO.

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2026-10 : ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire expose que les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 2122-7-2 du CGCT), et aucune disposition n'impose que le Maire et le 1^{er} adjoint soient de sexe différent.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée, il s'agit de la liste « M. Yves FERRIER ».

Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions rappelées ci-dessus.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L 65 du code électoral) :	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] :	22
e. Majorité absolue :	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste M. Yves FERRIER	22	Vingt-deux

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Yves FERRIER et ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- 1^{er} adjoint :M. Yves FERRIER
- 2^{ème} adjointe :Mme Danielle RANCY
- 3^{ème} adjoint :M. Mathieu MORIOU-VIGNAU
- 4^{ème} adjointe :Mme Jacinthe GUILLOT
- 5^{ème} adjoint :M. Sylvain DELEVILLE
- 6^{ème} adjointe :Mme Lydie ROBERT
- 7^{ème} adjoint :M. Guillaume FLANDIN

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 20 mars 2026,
Certifiée transmise en Préfecture, le 24 mars 2026

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,
Danielle RANCY

